

Commune de Saint-Chef

LES R!SQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES

DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



SOMMAIRE

RISQUES NATURELS:

	INONDATIONS	4
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	6
	SÉISMES	8
	PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES	10

RISQUES TECHNOLOGIQUES:

	TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES	12
	RISQUES INDUSTRIELS	14
	RISQUES NUCLÉAIRES	16

MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint-Chef est l'une des premières préoccupations de l'équipe municipale.

Nous avons mené une réflexion pour identifier les risques majeurs sur notre territoire et préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

« Prévenir pour mieux réagir »

En parallèle du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous en souhaite bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire
Alexandre Drogoz

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'information préventive et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

LES RISQUES MAJEURS :



ALÉAS + ENJEUX = RISQUES

QU'EST CE QUE C'EST?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

1 LES RISQUES NATURELS
C'est une menace découlant de **phénomènes géologiques et climatiques** d'intensités et de durées aléatoires. On compte parmi les risques naturels : les crues torrentielles, les ruissellements, les tempêtes, les mouvements de terrain...

2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
C'est une menace découlant de **l'activité humaine** : la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. On compte parmi les risques technologiques : les risques nucléaires, le transport des matières dangereuses...

QUI FAIT QUOI?



Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).



La Préfecture : si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.



Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence...), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



À l'école, **les enseignants** mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

La population adopte les bons réflexes.

LES RISQUES MAJEURS :

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ / INFORMÉ ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un évènement majeur mettant en jeu leur sécurité.

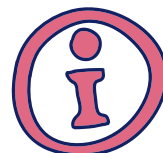
LES MOYENS D'ALERTE :

- Panneaux à message variable
- Ensemble mobile d'alerte avec le véhicule de police
- Porte à porte
- Tocsins des 2 églises
- Appels téléphoniques
- Les réseaux sociaux de la commune



LES MOYENS D'INFORMATION :

- Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère
- Radio : France Inter : [89,1] France Bleu : [93,1] France info : [105,4]
- Télévision (France 3 Région / France Info TV)
- Plan Local d'Urbanisme
- www.isere.gouv.fr et 04.76.60.34.00
- www.georisques.gouv.fr



NE VOUS FIEZ PAS AUX INFORMATIONS DES RÉSEAUX SOCIAUX NON INSTITUTIONNELS. ☒ SUIVEZ UNIQUEMENT LES CONSIGNES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Préparez-vous :
Mise à l'abri ou
Évacuation



Écoutez les
médias
(Radio France)



N'allez pas
chercher vos
enfants



Évitez de
téléphoner

LES NUMÉROS UTILES :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Appel d'urgence pour sourds et malentendants : 144

N° en cas de canicule : 0 800 06 66 66



LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

CARTE DES ALÉAS

LÉGENDE :

FAIBLE MOYEN FORT

Inondations :

Inondations par remontée de nappe :



Crues rapides des rivières :



Inondations en pied de versant :



Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels :



Ravinements et ruissellements sur versant :



Mouvements de terrain :

Chutes de pierres et de blocs :



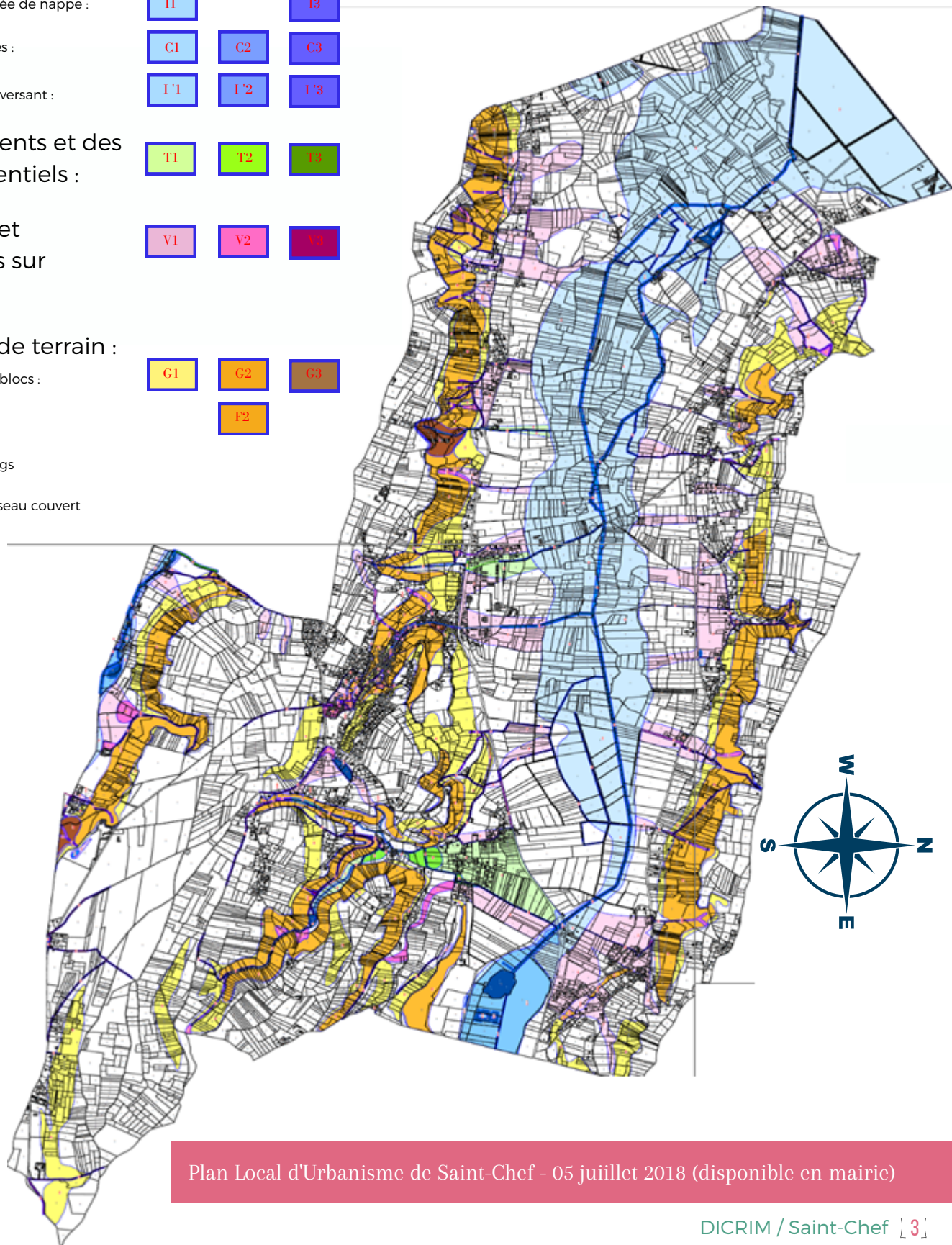
Glissements de terrain :



..... Etangs

 Ruisseau couvert

COMMUNE DE SAINT-CHEF



INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.



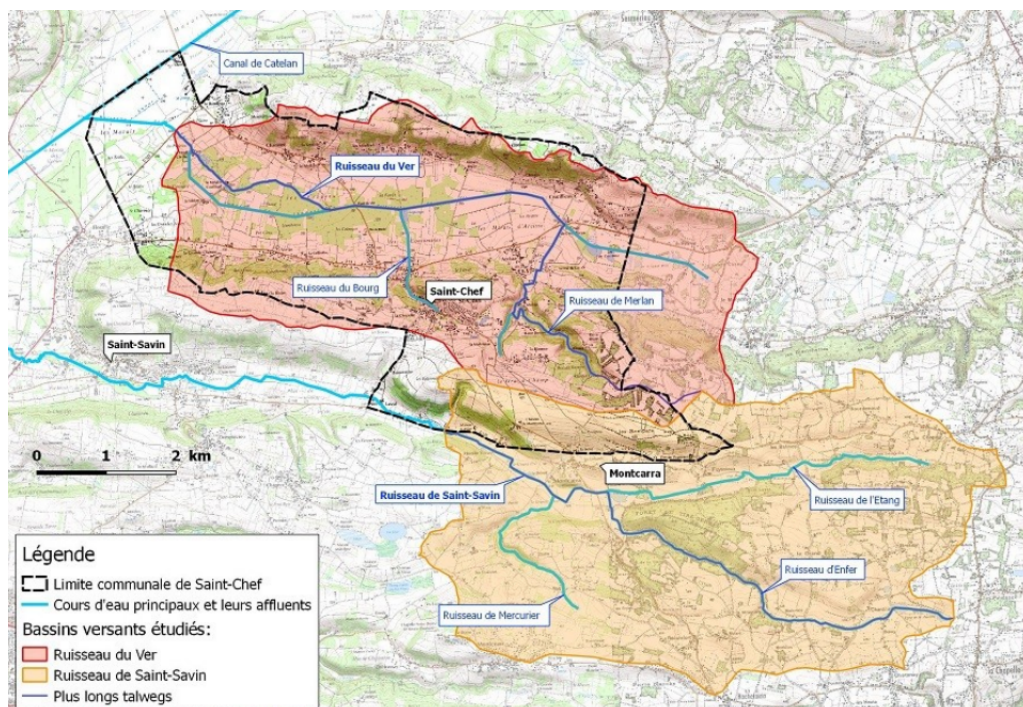
MA COMMUNE FACE AU RISQUE

Saint-Chef est rattaché au bassin versant de La Bourbre via deux ruisseaux qui rejoignent le réseau hydrographique de la plaine du canal de Catelan (affluent de La Bourbre) :

- **Le ruisseau du Ver** traversant la commune d'est en ouest avec la présence du **lac de Crucillieux** et en parallèle du **canal du Chamont**
- **Le ruisseau de Saint-Savin** longeant la frontière sud de la commune près du hameau de Laval.

Les secteurs potentiellement impactés sont les habitations situées :

- croisement route de Chamont et chemin du Moulin,
- la zone de la déchetterie,
- le secteur de la Croix de Crucillieux ,
- le sud du hameau de Laval.



CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Réfugiez-vous en hauteur



Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires



Obtenez les entrées d'eau



N'utilisez pas les équipements électriques



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture

INONDATION



Les bons réflexes :

AVANT

- **Informez-vous** auprès de Météo France et consultez le site Vigicrues.
- **Préparez un équipement de première nécessité** (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).
- **Faites une réserve** d'eau potable et de produits alimentaires.
- **Obturez les entrées d'eau** : portes, fenêtres, aérations.
- **Mettez à l'abri** les meubles, objets, matières et produits.

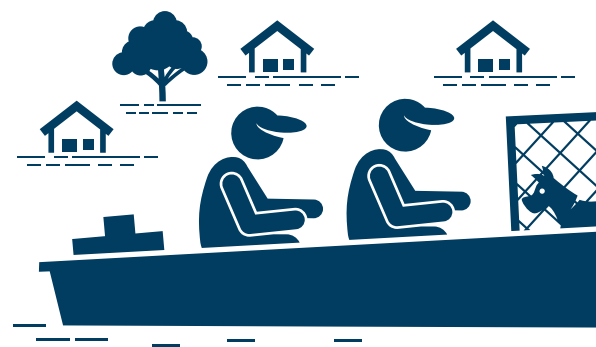
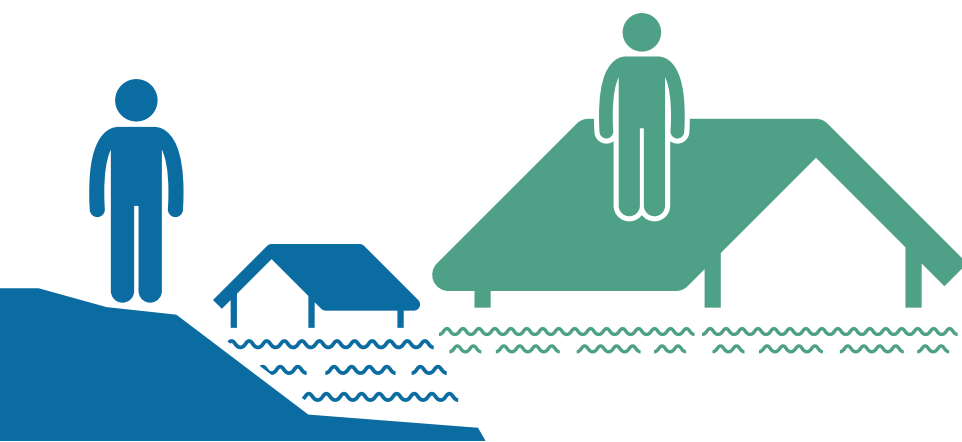


PENDANT

- **Coupez les réseaux** de gaz, de chauffage et d'électricité.
- **Réfugiez-vous en hauteur** (étages, collines ...) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- **N'utilisez pas les équipements électriques** (ascenseurs, portes automatiques ...).
- **Informez-vous** et respectez les consignes des secours.
- **Ne vous engagez pas à pied ou en voiture** sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- **N'appellez les secours** qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

APRÈS

- **Aérez, désinfectez et faites sécher** les pièces de votre habitat.
- **Chauffez** très doucement pendant plusieurs jours.
- **Assurez-vous** auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- **Rétablissez le courant électrique seulement** si l'installation est sèche.



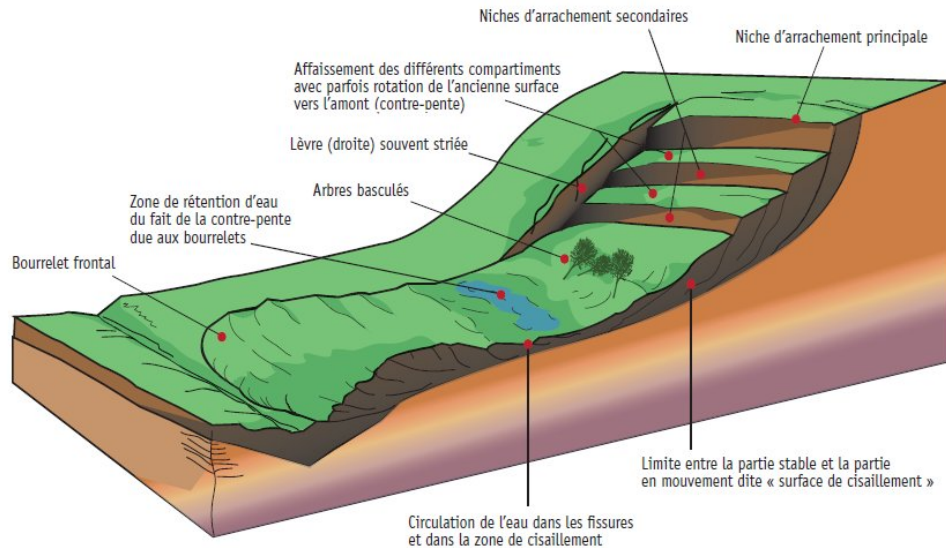
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.



Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :

- **Les mouvements lents** : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.
- **Les mouvements rapides** : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.



MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune est concernée par des glissements de terrain et des chutes de blocs sur une partie de son territoire. De nombreuses habitations se situent dans les secteurs concernés. Un arrêté Catnat porte constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant des inondations, des coulées de boue et des glissements de terrain en date du 21/06/83.

CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Signalez toutes apparitions d'anomalies



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Éloignez-vous des bâtiments



N'empruntez pas l'ascenseur



Ne vous approchez pas des dommages

MOUVEMENT DE TERRAIN



Les bons réflexes :

AVANT

- Avant la construction de votre maison, **renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.**
- Pour les mouvements lents, **détectez les signes précurseurs** : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- **Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis**, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

PENDANT

- **Éloignez-vous** au plus vite de la zone dangereuse.
- **Éloignez-vous des bâtiments.**
- **Coupez les réseaux** de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.



En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).

APRÈS

- **Ne vous approchez pas** d'un bâtiment endommagé.
- **Évaluez** les dégâts.
- **Empêchez** l'accès du public.
- **Informez les autorités** (18 ou 112 d'un portable).
- **Apportez une première aide** aux voisins et aux secours.

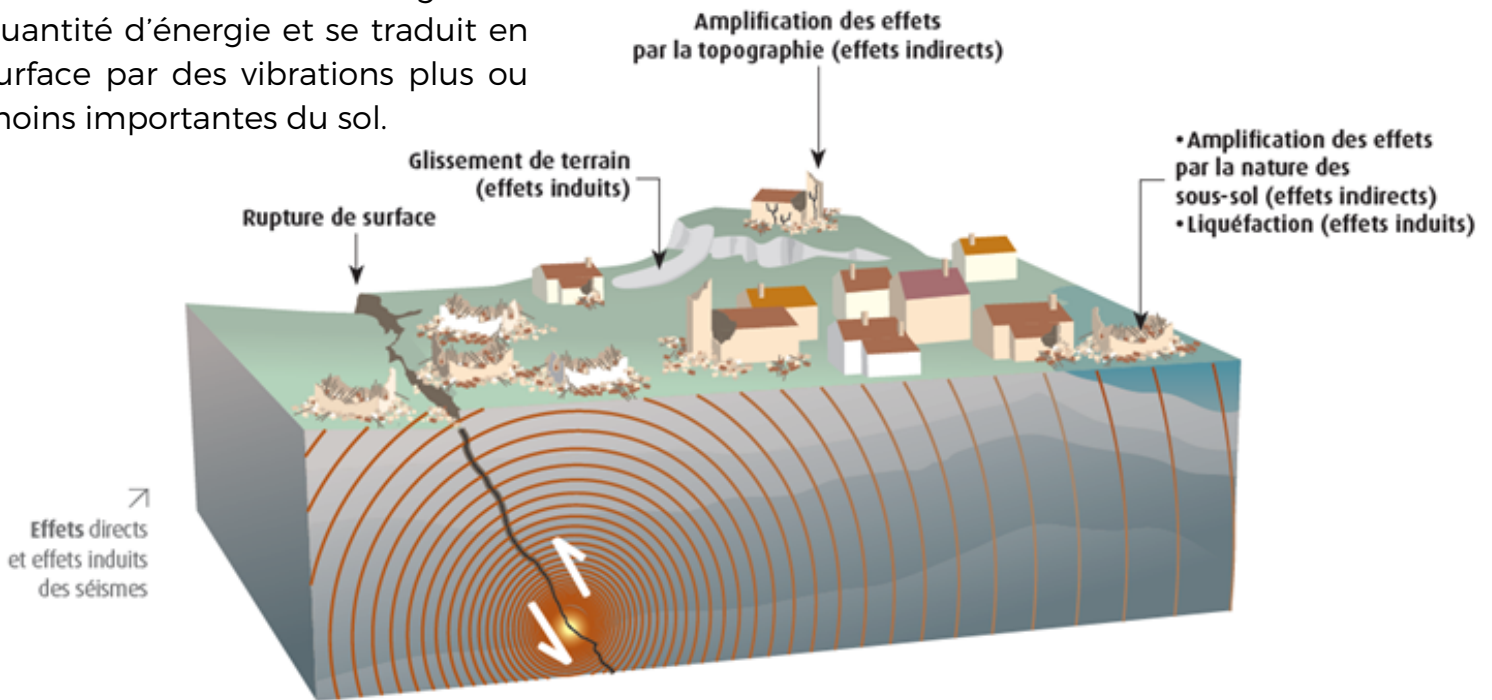


SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante.

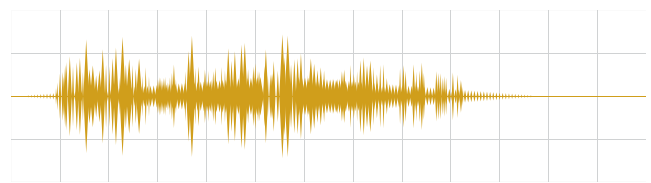


Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.



MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune est en zone 3 - sismicité modérée. Plusieurs séismes ont déjà été ressentis sur la commune mais de faible intensité.



CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Dans votre logement : abritez-vous



Éloignez-vous des bâtiments



Arrêtez-vous et ne sortez pas



Ne restez pas sous des fils électriques



Ne vous approchez pas des dommages



Les bons réflexes :

AVANT

- **Repérez** les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- **Fixez** les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- **Préparez** un plan de regroupement familial.



PENDANT

Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :

- **Abritez-vous** près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- **Sortez uniquement** si vous êtes au rez-de-chaussée.

Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- **Éloignez-vous** des bâtiments.
- **Ne restez pas** sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

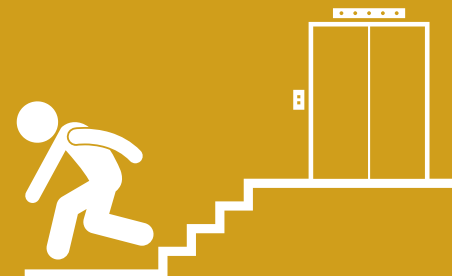
Si vous êtes en voiture :

- **Arrêtez-vous**, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres.
- **Ne descendez pas** avant la fin des secousses.

Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques.

APRÈS

- **Sortez rapidement et avec précaution** du bâtiment.
- **Restez éloigné** de ce qui peut s'effondrer.
- **N'empruntez pas** l'ascenseur.
- **Ne fumez pas, n'allumez pas** de flamme ni d'étincelle.



PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

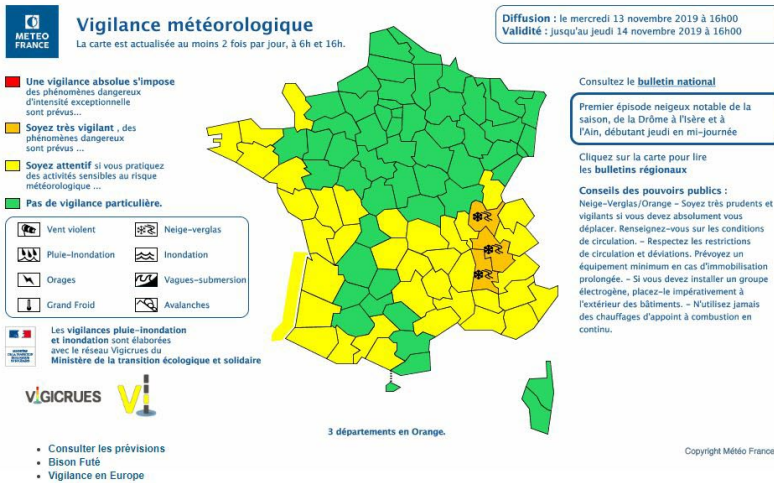
Les intempéries sont des perturbations météorologiques.

Elles se présentent sous plusieurs formes :

- Tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort).
- Fortes précipitations : orages, chutes de neige abondantes.



MA COMMUNE FACE AU RISQUE



« **Vigilance Météo** » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Elle diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

De par leur nature, les chutes de neige et les tempêtes peuvent impacter tout le territoire. **De nombreuses routes peuvent être coupées.**

La commune a subi une vague de neige importante en 1990 impactant son territoire. Elle recense aussi un arrêté de catastrophe naturelle suite aux tempêtes de 1982.

CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES



Les bons réflexes :

AVANT

- **Informez-vous** auprès de Météo France et consultez le site *Vigilance Météo-France*.
- **Fixez ou rentrez à l'intérieur** les objets susceptibles d'être emportés.
- **Gagnez un abri en dur** puis fermez les portes et les volets.
- **N'obstruez pas** les grilles de ventilation de votre logement.
- **Arrêtez** les chantiers et rassemblez le personnel.
- **Préparez votre véhicule** en conséquence (pneus hiver, révision ...).



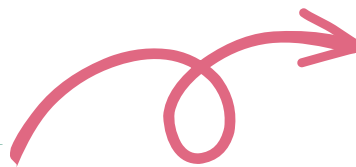
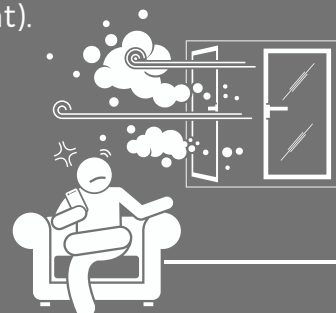
PENDANT

- **Informez-vous** du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- **Débranchez** les appareils électriques et les antennes de télévision.
- **Ne vous déplacez** qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : **roulez lentement**).
- **Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation** pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.



APRÈS

- **Faites réparer ce qui peut l'être** sommairement (toiture notamment).
- **Ne montez pas** sur le toit pour le dégager.
- **Coupez les branches et les arbres** qui menacent de s'abattre.
- **Faites attention** aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- **Apportez une première aide** aux voisins et aux secours.
- **Salez et déneigez le trottoir** bordant votre domicile.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.



Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

Classes de danger :

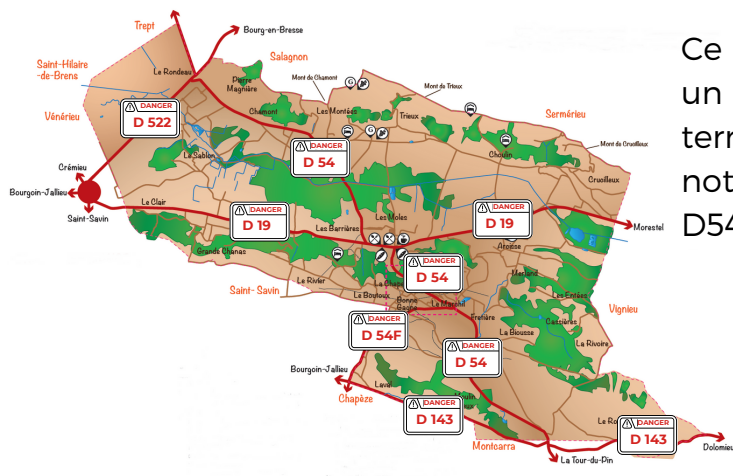
- | | |
|---|---|
| 1 Matières et objets explosibles | 6 Matières toxiques |
| 2 Gaz | 7 Matières radioactives |
| 3 Liquides inflammables | 8 Matières corrosives |
| 4 Matières solides inflammables | 9 Matières et objets dangereux divers |
| 5 Matières comburantes | X Danger de réaction au contact de l'eau |

N° d'identification de danger



N° d'identification de la matière
Plaque étiquette de danger

MA COMMUNE FACE AU RISQUE



Ce risque est susceptible de se produire, ou d'avoir un impact, sur l'ensemble des voiries présentes sur le territoire communal : notamment les routes départementales D19, D54, D54F, D143 et D522.

CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les bons réflexes :



AVANT

- **Sachez identifier un convoi de matières dangereuses** : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.
- **Informez-vous** des dispositifs d'alerte.



APRÈS

- À la fin de l'alerte, **aérez** toutes les pièces du bâtiment.
- **Suivez les consignes des autorités** concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- **Protégez** sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- **Balisez** les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- **Donnez l'alerte (17, 18 ou 112)** en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

En cas de fuite de produit :

- **N'entrez pas** en contact avec le produit.
- En cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer.*

- **En cas de nuage toxique**, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- **Entrez** dans le bâtiment le plus proche.
- **Fermez** toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (*un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique*).
- **Coupez** la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- **Suivez impérativement** les consignes des autorités.
- **Ne fumez pas** et évitez toute flamme ou étincelle (*risque d'explosion*).



RISQUE INDUSTRIEL

Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel (chimique ou pétrochimique), il est qualifié d'accident industriel.



Ses conséquences pour le personnel, les populations avoisinantes, les animaux, les biens et/ou l'environnement sont variables selon les cas.

MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune recense une seule installation classée pour l'environnement (ICPE) située au nord-ouest de son territoire.



LÉGENDE :



Installations industrielles (ICPE)



Carrière (ICPE)



CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Fuyez dos au vent



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Ne fumez pas
Évitez flamme et étincelle



Les bons réflexes :

AVANT

- **Renseignez-vous** sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- **Informez-vous** du signal d'alerte et des consignes de sécurité :



Signal national d'alerte

1 min 41s

1 min 41s

1 min 41s

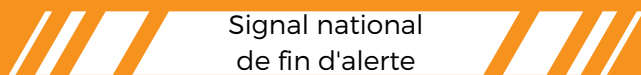


5 sec

5 sec

son modulé

Lancement de l'alerte par les sirènes.



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu

Fin de l'alerte par les sirènes.

PENDANT

- **En cas de nuage toxique**, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- **Rentrez** dans le bâtiment le plus proche.
- **Fermez toutes les ouvertures**, les portes et les fenêtres (*un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique*).
- **Arrêtez la ventilation** et bouchez les entrées d'air.
- **Coupez** la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- **Suivez impérativement** les consignes des autorités.
- **Ne fumez pas**. Évitez flamme ou étincelle suivant le risque d'explosion.



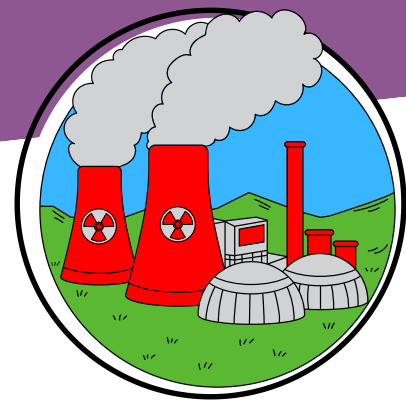
APRÈS

- À la fin de l'alerte, **aérez toutes les pièces** du bâtiment.
- **Suivez les consignes des autorités** concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.



RISQUE NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un évènement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.



Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

MA COMMUNE FACE AU RISQUE

La commune est soumise au risque nucléaire car **elle se situe dans les 20km de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité du Bugey (CNPE)**.

Cette dernière fait l'objet d'un plan préfectoral, **le Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui permet d'assurer la protection des populations.

Les trois périmètres du PPI sont 2 km (périmètre de danger immédiat), 5 km (petit périmètre) et 20 km (grand périmètre) autour du CNPE.

Ils définissent les zones théoriques dans lesquelles sont préconisées les mesures de protection des populations, le cas échéant.



CAS GÉNÉRAUX :

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Gagnez l'abri le plus proche



Fermez les portes et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité

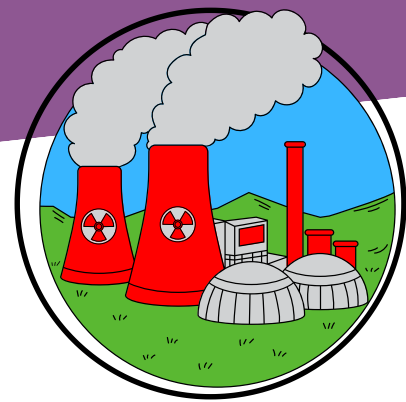


Suivez les consignes des autorités pour l'administration de pastilles d'iode



Ne touchez pas aux objets extérieurs

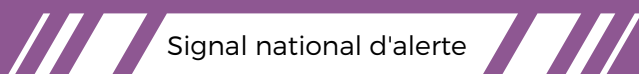
RISQUE NUCLÉAIRE



Les bons réflexes :

AVANT

- **Renseignez-vous** sur la fréquence radio qui diffusera les messages.
- **Informez-vous** du signal d'alerte et des consignes de sécurité :



Signal national d'alerte

1 min 41s

1 min 41s

1 min 41s

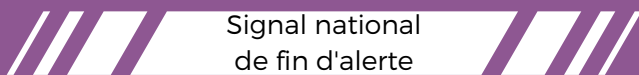


5 sec

5 sec

son modulé

Lancement de l'alerte par les sirènes.



Signal national de fin d'alerte

30 sec

son continu

Fin de l'alerte par les sirènes.

PENDANT

- **Rentrez** dans le bâtiment le plus proche.
- **Fermez** toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (*un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs*).
- **Arrêtez** la ventilation et bouchez les entrées d'air.
- **Coupez** la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- **Suivez impérativement** les consignes des autorités et évacuez exclusivement sur demande.



APRÈS

- **Ne touchez pas** aux objets qui se trouvent à l'extérieur.
- **Suivez les consignes** des autorités concernant la consommation de produits frais et l'administration éventuelle de pastilles d'iode.

1

Je me mets à l'abri.



2

Je m'informe.



3

Prise d'iode
suite aux instructions du préfet



4

Évacuation éventuelle



CONTACT :

Mairie :

1, place de la Mairie
38890 Saint-Chef



04 74 92 42 48



mairie@saint-chef.fr



Saint-Chef

LES BONS RÉFLEXES



www.saint-chef.fr/



www.facebook.com/CommuneSaintChef/

